

# COMMUNE DE SAINT-YRIEIX SUR CHARENTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 20 FEVRIER 2024

Délibération n°2024-02-05

*Débat d'orientation  
budgétaire 2024.*

**LE VINGT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 18 h 30**, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques FOURNIÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29.

Nombre de membres présents : 27

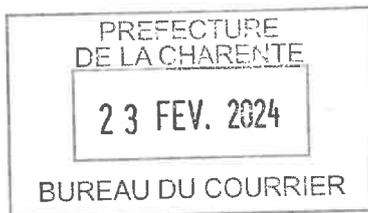
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2024.

Date d'affichage : 14 février 2024.

Date d'envoi de la convocation : 14 février 2024.

### **Membres présents :**

Jean-Jacques FOURNIÉ, Thibaut SIMONIN, Séverine CHEMINADE, Loïc BULÉON, Anita VILLARD, Michel VILLESANGE, Sophie HARNOIS, Patrick ROUX, Saliha GHARBI, Joël SAUGNAC, Juliette LOUIS, Jean-Louis FREDON, Dominique BRUN, Sylvie ROUBEIX, Éric ROUSSEAU, Frédéric RÉAUD, Philippe NADAUD, Martial BOUISSOU, Céline LE GOUÉ, Delphine LASCAUD, Stéphanie DOLIMONT, Aurélie SESENA, Fadila BOUTAYEB, Olivier DELACROIX, Benoît MIÈGE-DECLERCQ, Aurélie RUIS et Romain BLANCHET.



### **Absentes avec procuration :**

Hélène DE FUISSEAUX avec procuration à Jean-Jacques FOURNIÉ.  
Martine FOUSSIER avec procuration Benoît MIÈGE-DECLERCQ.

### **Absent :**

**Olivier DELACROIX** a été nommé secrétaire de séance.

**Conseil municipal du 20 février 2024.**

**DELIBERATION N°2024-02-05**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024.**

**REFERENCES :**

- Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'Administration Territoriale de la République.
- Loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- Article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Loi n°2015-991 du 7 août 2015 – Titre IV

Conformément à l'article 11 de la loi ci-dessus référencée, un débat public a eu lieu ce jour, mardi 20 février 2024, au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires.

Après avoir pris connaissance de la note explicative de synthèse dont copie jointe, et après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,  
Mairie de Saint-Yrieix, le 23 février 2024.*

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



CERTIFIE EXECUTOIRE	
<u>Réception à la Préfecture de la Charente le :</u> 23/2/224	<u>Publication par voie électronique le :</u> 26/2/224

A Saint-Yrieix, le 26/2/224

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.

